

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 04 avril 2014

OBJET :

Installation du Conseil municipal

Rapporteur : LE MAIRE SORTANT

Délibération n°1

EXPOSÉ DES MOTIFS:

Conformément aux dispositions prévues par les articles L.2121.10, L.2121.12 et L.2122.8 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux désignés par les électrices et les électeurs d'Essey-lès-Nancy le 30 mars dernier et proclamés élus par le bureau centralisateur de vote sont convoqués le 4 avril afin de procéder, après appel nominal, à leur installation, à l'élection du maire, à la détermination du nombre des adjoints ainsi qu'à leur désignation.

Les résultats pour l'ensemble des 5 bureaux de vote de la ville ont été les suivants :

- Inscrits	6073
- Votants	3547
- Votes blancs ou nuls	101
- Suffrages exprimés	3446

Selon l'article L.262 du code électoral, au second tour, il est attribué à la liste qui a recueilli le plus de voix un nombre de sièges égal à la moitié du nombre des sièges à pourvoir, arrondi, le cas échéant, à l'entier supérieur lorsqu'il y a plus de quatre sièges à pourvoir et à l'entier inférieur lorsqu'il y a moins de quatre sièges à pourvoir. Cette attribution opérée, les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, les listes qui n'ayant pas obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés n'étant pas admises à répartition des sièges.

DELIBERATION

Après lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections, M. Jean-Paul MONIN, Maire sortant, a procédé à l'appel nominal et installé le Conseil Municipal nouvellement élu.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 08 avril 2014.

Extrait conforme

Le Maire,


Michel BRÉUILLE